

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de **MORILLON**

Séance du Jeudi 10 juillet 2025

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
04.07.2025
Date d'affichage
05.07.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, Mme DUNOYER Marie, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

M. GIRAT Martin qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël
M. CONVERSY Éric qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie

A été nommée secrétaire de séance : Mme. CHEVRIER-DELACOSTE Lisette

Délibération n° 2025.056

Objet de la délibération

CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Considérant la délibération en date du 13 juin 2024, la commune a décidé de contractualiser une ligne de trésorerie d'une valeur de 600 000 € auprès de la banque Caisse d'Epargne Rhône Alpes afin d'assurer le paiement des factures dans les temps, notamment dans le cadre du projet de la RD 54, et ce, dans l'attente de la perception des subventions correspondantes ;

Considérant que cette ligne de trésorerie précédemment contractée a fait l'objet de plusieurs tirages à certaines périodes de l'année où il y avait un décalage entre le paiement des factures et la perception des recettes, et ce, afin de couvrir le paiement des factures de la commune ;

Considérant que le contrat pour cette ligne de trésorerie a pris fin le 26 juin 2025, les élus se sont questionnés sur la nécessité de recourir à un nouveau contrat du même type pour l'année 2025 ;

Considérant que les projets de construction d'une aire de jeux et de réhabilitation des espaces publics de la station des Esserts devant se réaliser d'ici l'automne 2025, et étant entendu que la commune accueillera cet été la Coupe du monde de VTT, lequel évènement engage des fonds communaux, les élus envisagent la souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie ;

Considérant que celle-ci, d'un montant prévu de 1 000 000 €, permettra de financer les besoins ponctuels de trésorerie et faire face à tout risque de rupture de paiement, dans l'attente de perception des recettes correspondantes ;

Considérant qu'il est précisé que l'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires en liquidité pour régler les factures de la collectivité ;

Considérant que la commune rappelle que les crédits procurés par une ligne de trésorerie ne constituent pas une recette supplémentaire, mais sont destinés à approvisionner le compte de la collectivité en cas de besoin de liquidité, les fonds devant être remboursés dès la perception de recettes suffisantes ;

Considérant que, l'offre reçue de la Caisse d'Épargne, reprise ci-dessous ;

Nature	Ligne de trésorerie
Montant	1 000 000 €
Prêteur	Caisse d'épargne
Emprunteur	Mairie de Morillon
Durée	1 an maximum
Taux d'intérêt (base calcul : exact/360) au choix au moment du remboursement	€STR + marge 0,73% ou Taux fixe de 2,53 % l'an
Process de traitement automatique	Tirage : crédit d'office Remboursement : dédit d'office
Demande de tirage	
Demande de remboursement	
Paieement des intérêts	Trimestre civil par débit d'office
Commission d'engagement	1 500 € / prélevée en une seule fois
Commission de non-utilisation	0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen Périodicité identique aux intérêts

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu le budget principal 2025 de la commune de Morillon ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Morillon ;

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, affaires juridiques, ressources humaines, communication » du 3 juillet 2025 ;

Considérant l'offre de l'établissement bancaire Caisse d'épargne pour une ligne de trésorerie ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de souscrire une ligne de trésorerie à hauteur de 1 00 000 € auprès de la Caisse d'épargne des les conditions présentées ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat ;
- **INSCRIT** au budget principal 2025 les frais inhérents à la ligne de trésorerie.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire


Simon BEERENS-BETTEX

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.